École Primaire
3-7 place de la Mairie
71150 RULLY
03 85 87 24 68
ec-el-rully-71@ac-dijon.fr

Inscription à l'école de Rully
pour la rentrée scolaire de septembre 2024

Contacter le directeur de l'école soit par messagerie électronique *(ec-el-rully-71@ac-dijon.fr)*, soit par téléphone au 03 85 87 24 68 *(appeler de préférence un lundi),* afin de déterminer une date de rendez-vous pour l'un des jours suivants :

- le **vendredi 5 avril** *(entre 14h et 18h30).*
- le **lundi 29 avril** *(entre 9h et 12h ou entre 14h et 18h30)*

Les documents nécessaires à l'inscription sont les suivants :

- **un justificatif de domicile** *(pour les parents qui inscrivent pour la première fois un enfant à l'école de Rully)*,
- **le livret de famille**,
- **le carnet de santé**,
- pour les enfants précédemment scolarisés dans une autre école, **le certificat de radiation** établi par le directeur/la directrice de celle-ci ;
- le cas échéant, pour les enfants de parents séparés disposant tous deux de l'autorité parentale, une brève lettre écrite et signée de chacun des deux parents indiquant qu'ils sont tous deux d'accord pour une scolarisation de leur enfant à l'école de Rully.

Il est à noter que les enfants nés en 2022 et ayant 2 ans révolus au 01/09/24 peuvent être inscrits.